

COMMUNE DE MENDE

**OBJET :**

**Motion en  
faveur de la  
réouverture de  
tous les  
commerces**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance Publique du 24 Novembre 2020**

Nombre de  
Conseillers  
Municipaux :  
▪ en exercice : 33  
▪ présents à la  
séance : 23  
▪ représentés : 3  
▪ absents : 7

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de Novembre, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé exceptionnellement à l'Espace Evènements Georges Frêche, Place du Foirail à Mende, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

**Etaient présents** : Monsieur Laurent SUAU, Maire, Madame Régine BOURGADE, Monsieur Jean-François BERENGUEL, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Monsieur Vincent MARTIN, Madame Elizabeth MINET-TRENEULE, Monsieur François ROBIN, Adjoint, Madame Marie PAOLI, Monsieur Raoul DALLE, Madame Ghaliya THAMI, Monsieur Alain COMBES, Monsieur Francisco SILVANO, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Nicolas TROTOUIN, Monsieur Philippe TORRES, Monsieur Thierry JACQUES, Madame Catherine COUDERC, Monsieur Christophe LACAS, Monsieur Aurélien VAN de VOORDE, Monsieur Nicolas ROUSSON, Madame Valérie TREMOLIERES, Madame Betty ZAMPIELLO, Madame Emmanuelle SOULIER, Conseillers Municipaux.

Date de l'envoi et  
de l'affichage de  
la convocation :  
**17 novembre 2020**

**Par procuration** : Madame Catherine THUIN (Madame Catherine COUDERC), Madame Stéphanie MAURIN (Madame Betty ZAMPIELLO), Madame Sonia NUNEZ VAZ (Monsieur Aurélien VAN de VOORDE), Conseillers Municipaux.

Date de  
l'affichage à la  
porte de la Mairie  
du compte-rendu  
de la séance :

**- 1 DEC. 2020**

**Absents** : Madame Aurélie MAILLOLS, Adjointe, Monsieur Karim ABED, Monsieur Philippe POUGET, Monsieur Bruno PORTAL, Madame Marise DA SILVA, Madame Fabienne HIERLE, Monsieur Jérémy BRINGER, Conseillers Municipaux.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Mme Françoise AMARGER-BRAJON, Adjointe, ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Président a ouvert la séance.

Indiquer si le  
Conseil a décidé  
de se former en  
comité secret :  
Non

Monsieur le Maire expose :

**Contexte**

La lutte contre la pandémie COVID19 doit être la priorité nationale et elle implique nécessairement des sacrifices pour chacun.

Des mesures ont été prises pour ce 2ème confinement : les commerces dits « essentiels » ont pu ouvrir leurs portes selon une liste établie et les commerces dits « non-essentiels » ont été autorisés à fonctionner seulement grâce aux systèmes de livraison et du click-and-collect. Les notions de commerces dit « essentiels » et « non-essentiels » interpellent les Français, car elles touchent à des besoins personnels, donc subjectifs.

Considérant que :

- ces acteurs ont déjà payé le prix fort lors du premier confinement et qu'ils ont depuis réalisé d'importants efforts et investissements pour garantir l'accueil de leurs clients dans le respect d'un protocole sanitaire strict et sécurisé.
- aujourd'hui le risque de contamination n'est pas plus élevé dans un petit commerce avec les mesures sanitaires mises en place que dans les grandes surfaces qui accueillent beaucoup de monde.
- l'annonce récente de fermer les rayons supermarchés et hypermarchés proposant des produits dits « non-essentiels » (produits culturels, vêtements, ...) n'est pas la solution tout en opposant les secteurs entre eux.
- ces commerces sont victimes d'une concurrence déloyale face aux grandes plateformes numériques qui se sont déjà enrichies pendant le premier confinement, qui ne créent pas d'emplois (ou très peu) sur nos territoires et qui pour certaines, ne paient pas d'impôts (ou très peu) en France
- pour certains la période des fêtes de fin d'année représente la part la plus importante voire vitale du chiffre d'affaires de l'année que les aides publiques ne peuvent compenser.
- ils ont fait preuve d'une volonté d'adaptation et d'innovation exemplaire
- leur capacité de résilience atteint aujourd'hui ses limites.

**Il vous est PROPOSÉ en cette séance du 24 Novembre 2020,**

- de réaffirmer notre solidarité et soutien aux commerces de proximité, acteurs de la vie économique avec de nombreux emplois à la clé.
- d'apporter notre appui financier aux initiatives locales en partenariat avec l'ensemble des acteurs,
- de proposer d'anticiper le futur droit à la différenciation et proposer que compétence soit donnée au tandem Préfet/Maires, pour adapter les décisions prises pour les métropoles et les zones denses, au contexte rural,
- de demander pour Mende la réouverture de tous les commerces d'ici à fin novembre avec la mise en œuvre de règles et d'un protocole sanitaire adaptés.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 25 voix pour et 1 voix contre, **ADOpte** les propositions du rapporteur.

Publié le ..... 4 DEC. 2020  
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture  
048-214800955-20201124-18692-DE  
Date de télétransmission : 04/12/2020  
Date de réception préfecture : 04/12/2020

Pour extrait conforme,  
Mende, le 26 novembre 2020  
Le Maire,  
Laurent SUAU

